

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE TREBAS 81340

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le premier mai, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de Trébas, sous la présidence de Madame Clémence MARIETTA, Maire de Trébas.

Présents : Clémence MARIETTA, Jean-Marie PYRONNET, Violaine GOURTAY-CHARBONNEAU, Clément BAYART, Gilbert GAVALDA, Hugues BARBOTIN, Annie DROUGARD, Chantal AMIEL, Geneviève PEPIN, Gérard PAULHE.

Secrétaire de séance : Clément BAYART

Date de la convocation : 29/04/2026 Date d'affichage : 29/04/2026
Nombre d'élus en exercice : 10 - Présents : 10 - Votants : 10

Début de séance : 19h44

Au regard de la situation financière de la commune, suite aux retours fait par la DGFIP, il apparaît urgent de délibérer pour ouvrir une ligne de trésorerie, afin d'entamer les démarches auprès de la banque choisie dès lundi matin.

1 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

Procès-verbal de la séance du 25/03/2026 :

Approuvé :

OUI

Voix pour :

10

Voix contre :

0

Abstention :

0

2 – Délibération : ouverture d'une ligne de trésorerie :

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, la commune de Trébas peut ouvrir une ligne de trésorerie. Cela permet, en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception de recettes, de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de la collectivité. Les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. La ligne de trésorerie est destinée à approvisionner le compte bancaire de la commune. Les tirages de crédit s'effectuent en cas de nécessité. Le remboursement des tirages s'opère dès que la trésorerie le permet. Après étude des offres reçues, la proposition du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées apparaît la plus intéressante.

Plafond : 100 000 €

Durée : 12 mois maximum

Taux 2,95 %

Modalités de tirage : mise à disposition par crédit d'office sous 48h ouvrés. Tirage sur simple demande de l'emprunteur, sans frais.

Montant minimum des tirages : 15 000 €

Modalités de remboursement : capital in fine, remboursable au plus tard à la date d'échéance de la ligne de trésorerie. Amortissement anticipé possible par débit d'office, totalement ou partiellement, au gré de l'emprunteur et sans frais. Après remboursement anticipé, le plafond se reconstitue pour de nouvelles utilisations.

Approuvé :

OUI

Voix pour : **10**

Voix contre : **0**

Abstention : **0**

Questions diverses :

- Retour sur la rencontre avec les locataires de l'Espace Pierre Bernard
- Retour sur la rencontre avec Yoan Jaskula, repreneur de l'entreprise Guérin
- Retour sur la rencontre avec Cynthia Maurel, directrice de l'Office de Tourisme
- Point sur les prochains rdvs avec l'intercommunalité (Altereo, Tarn Fibre, services intercommunaux)
- Clémence Marietta et Jean-Marie Pyronnet rencontrent le député Philippe Bonnacarrère le 4 mai

Clôture de la séance à : 20h27

Clément BAYART,
Secrétaire de séance



Clémence MARIETTA,
Maire de Trébas

